



Bail commercial: loyer impayé- Référé - provision

Par **MAX188**, le **20/03/2016** à **09:04**

Bonjour,

J'ai un bail commercial en cours.

Mon locataire a son siège dans ces locaux et exploite son activité dans ces locaux.

Il trouve que ces locaux ne lui conviennent plus et il veut interrompre le bail avant son terme légal.

Il a décidé de ne plus payé son loyer.

A la seconde échéance j'ai envoyé une lettre recommandée avec AR le sommant de payer.

Il n'a toujours pas payé.

Dois faire une sommation par huissier ou puis-je faire un référé-provision puisque la créance est certaine?

Merci pour votre aide

Cordialement